

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

## 1 Intitulé du module Problématiques sociétales 2020-2021

<b>Code</b>	<b>Type de formation *</b>		
S.ER.SO.3531.F.20	<input checked="" type="checkbox"/> Bachelor	<input type="checkbox"/> Master	<input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres
<b>Niveau</b>	<b>Caractéristique</b>	<b>Type de module</b>	<b>Organisation temporelle</b>
<input type="checkbox"/> module de base	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	<input checked="" type="checkbox"/> module principal	<input checked="" type="checkbox"/> module sur 1 semestre
<input checked="" type="checkbox"/> module d'approfondissement		<input type="checkbox"/> module lié au module principal	<input type="checkbox"/> module sur 2 semestres
<input type="checkbox"/> module avancé		<input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input type="checkbox"/> semestre de printemps
<input type="checkbox"/> module spécialisé			<input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

## 2 Organisation

<b>Crédits ECTS *</b>	<b>Langue(s)</b>
5 ECTS	<input checked="" type="checkbox"/> français

## 3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre

### Autres prérequis

## 4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \*

### Compétences visées

Eb1 Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent la santé, la qualité de vie et l'accès au traitement.

Eb3 Favoriser les possibilités d'action, la réalisation des occupations et la participation sociale des usager·ère·s et de cette manière les aider à atteindre leurs objectifs.

Eb4 Prendre de manière appropriée la défense des usager·ère·s vulnérables et marginalisé·e·s pour leur permettre de participer socialement par divers engagements occupationnels.

Gb1 Connaître et exprimer les limites de ses propres compétences. Reconnaître les situations dans lesquelles l'action de l'ergothérapie est limitée ou pour lesquelles des buts thérapeutiques ne peuvent pas être posés.

Gb3 Avoir conscience des différences et des rapports de force entre les différentes professions et dans sa propre profession.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

### **Buts**

Le module vise à familiariser les étudiant·e·s aux perspectives sociologique, anthropologique et de genre pour appréhender en termes socioculturels les situations des populations rencontrées en ergothérapie et diverses situations professionnelles. Il est composé de deux unités qui se suivent temporellement. La première unité vise à fournir des éléments fondamentaux, notamment conceptuels, nécessaires à la problématisation de phénomènes en termes socioculturels. La seconde unité propose de croiser les perspectives sociologique, anthropologique et de genre pour traiter de thématiques spécifiques directement liées à l'action professionnelle des ergothérapeutes. Les étudiant·e·s apprennent à problématiser des situations professionnelles ou des thématiques liées à l'action professionnelle selon les perspectives sociologique, anthropologique ou de genre. Ils ou elles apprennent à mobiliser des concepts clefs pour décrire et analyser des situations professionnelles ou des phénomènes liés à l'action professionnelle. Les étudiant·e·s apprennent à tenir compte des dimensions socioculturelles en ergothérapie et sont amenés à développer une prise de distance critique (réflexivité) utile pour l'action professionnelle.

### 5 **Contenu et formes d'enseignement \***

**Unité 1. Perspectives socioculturelles sur la santé, les occupations et les personnes, 2 ECTS**  
(H. Martin, D. Pouliot-Morneau, V. Stucki).

**Unité 2. Santé et société : thématiques choisies, 3 ECTS** (I. Csupor, L. De Alencastro, L. Decastel, H. Martin, C. Suter-Sturm, V. Stucki, L. Vuilleumier).

#### **Modalités pédagogiques générales**

Cours ex cathedra, lectures, séminaires avec travaux encadrés.

En cas d'absentéisme, l'enseignant·e est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant·e·s.

**Unité 1. Perspectives socioculturelles sur la santé, les occupations et les personnes**  
26 périodes.

#### 1. Perspective sociologique.

Principaux courants de la sociologie. Concepts fondamentaux et enjeux majeurs de la sociologie. Appréhension avec un regard critique des enjeux sociaux qui conditionnent la réalité sociale et les interactions, notamment par rapport à la pratique de l'ergothérapie.

#### 2. Perspective anthropologique.

Introduction à la perspective anthropologique. Le concept de culture et notions connexes. La biomédecine comme culture. Approche critique des usages de la notion de culture dans le champ de la santé. Réflexion sur les notions de compétences (trans)culturelles et de l'interculturalité.

#### 3. Perspective genre.

Au travers du thème de la construction sociale du sexe et de la sexualité, ce cours présente différentes notions fondamentales en études genre (naturalisation du sexe, bi-catégorisation, socialisation différenciée à la sexualité, transgressions aux normes de genre, etc.).

#### **Unité 1. Modalités pédagogiques spécifiques**

Cours ex cathedra, lectures au fil des cours des lectures recommandées.

#### **Unité 2. Santé et société: thématiques choisies**

32 périodes.

Les étudiant·e·s choisissent un séminaire thématique au sein de chacune des séries A et B et fréquentent ainsi deux séminaires parmi ceux proposés. La répartition des étudiant·e·s au sein des différents séminaires se fait de façon équitable.

**Domaine HES-SO: Santé**  
**Filière: ergothérapie**

**Descriptif de module**

### *Séminaires A*

#### 1. Migration et Santé.

Politiques migratoires et populations migrantes en Suisse (contexte migratoire international; parcours migratoire; statuts et permis; populations migrantes en Suisse: nationalités, répartitions hommes/femmes, adultes/mineurs, etc.). Santé des populations migrantes en Suisse. Notions de culture et migration dans le domaine de la santé. Gestion des enjeux socio-politiques dans des contextes thérapeutiques. Perspective des "sciences de l'occupation" sur des situations migratoires (notions de déprivation et injustice occupationnelles). Ergothérapie sociale: définitions, démarches et interventions.

#### 2. Construction sociale du corps.

Analyse du corps en tant que construction sociale. Etude des représentations sociales du corps et les transformations de divers usages pour mieux comprendre leur influence sur les rapports sociaux et les interactions, notamment en regard de la pratique de l'ergothérapie. Etude et présentation de textes issus de recherches empiriques.

#### 3. Dynamiques de médicalisations et enjeux professionnels.

Réflexion sur les processus dynamiques de médicalisation et de psychologisation dans différents univers sociaux (scolaire, familial, sanitaire) et sur les enjeux pour les professionnel·le·s impliqué·e·s, en particulier les ergothérapeutes.

Introduction théorique pour situer le champ d'étude et les principaux débats. Etude et présentation de textes issus de recherches empiriques autour de cas spécifiques: les formes contemporaines de psychologisation et médicalisation des difficultés en milieu scolaire (les "dys", hyperactivité et haut potentiel); médicalisation genrée.

### *Séminaires B*

#### 1. Actions collectives en santé et transformations des rapports usagers et usagères et professionnel·le·s.

Réflexion sur la montée des "usagers de la santé", des groupes d'entraide et associations et de la figure du patient actif dans le champ de la santé et leurs implications pour les professionnel·le·s engagé·e·s dont les ergothérapeutes (positionnement et engagement, advocacy).

Introduction théorique pour situer le champ d'étude. Etude de cas sur la base de textes issus de recherches empiriques autour de cas spécifiques (Association française de lutte contre la myopathie, associations autour de la sclérose en plaque, de l'hyperactivité, de la santé mentale, etc.).

#### 2. Institutions, contrôle social, déviance et stigmatisation.

Par le biais de textes théoriques et d'études empiriques, ce séminaire permettra de se familiariser avec les notions d'institutions, de contrôle social, de déviance et de stigmatisation et de discuter de leur apport pour les sciences de l'occupation et les champs d'intervention en ergothérapie.

#### 3. Rapports sociaux de sexe et sexualité dans les soins.

Par l'étude d'articles empiriques portant sur la médicalisation de la sexualité et sur le genre et la sexualité dans les professions soignantes, ce séminaire permettra de réfléchir à différentes expressions des inégalités liées aux systèmes de genre et aux processus de naturalisation dans un contexte prônant pourtant l'égalité des sexes.

### **Unité 2. Modalités pédagogiques spécifiques**

Séminaires de lectures avec travaux encadrés, discussions. Présence obligatoire.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

**6 Modalités d'évaluation et de validation \***

**Buts de l'évaluation**

Vérifier la compréhension et la maîtrise des connaissances ainsi que la capacité à les mobiliser pour analyser des situations professionnelles spécifiques.

**Modalités d'évaluation**

Unité 1. Perspectives socioculturelles sur la santé, les occupations et les personnes.

Un examen oral individuel d'une durée de 10 minutes en semaine 7 sur les notions fondamentales présentées en cours. La note obtenue compte pour 2/5 de la note du module.

Unité 2. Santé et société: thématiques choisies.

Une présentation orale en groupe lors de chacun des deux séminaires fréquentés valant chacune 1/10 (soit ensemble 1/5) de la note du module et un travail écrit en groupe réalisé dans le cadre de l'un des deux séminaires fréquentés, rendu au plus tard en semaine 7, valant 2/5 de la note du module. La note obtenue compte pour 3/5 de la note du module.

Dès 4 périodes d'absence (sur 16 périodes) à l'un des séminaires dans lequel l'étudiant·e est inscrit·e, quelle qu'en soit la raison, 2 points seront retirés à la note de la présentation orale du séminaire concerné par l'absence. Si l'absence est justifiée au sens de l'article 28 alinéa 3 et alinéa 4 du règlement sur la formation de base à la HES-SO, et qu'elle entraîne l'échec au module, l'étudiant·e peut se représenter à ce séminaire aussitôt que possible. Dans l'intervalle le module n'est pas crédité.

**7 Modalités de remédiation \***

- remédiation possible  
 pas de remédiation  
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

**7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) \***

- remédiation possible  
 pas de remédiation  
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

Unité 1: l'examen oral est refait en semaine 17.

Unité 2: les travaux écrits sont complétés et corrigés pour la semaine 17.

**8 Remarques**

Les unités d'enseignements sont notées au 1/10 de points. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

**En première session**

Une note comprise entre 3.5 et 3.9 au module entraîne un Fx et une remédiation. Seule·s la ou les unité·s d'enseignement avec une note inférieure à 4 est ou sont remédiée·s. La moyenne pondérée est recalculée à partir de la note de la ou des unité·s remédiée·s (notée·s au 1/10 de point), le cas échéant la combinaison de la note de la ou des unité·s remédiée·s avec celle de la ou des unité·s ayant une note égale ou supérieure à 4 en première session. La remédiation est considérée comme réussie si la moyenne pondérée, au 1/10 de point, est égale ou supérieure à 4. Un·e étudiant·e qui réussit une remédiation obtient la note 4.0 ou E.

Une note inférieure à 3.5 au module entraîne un F et la répétition du module.

**En remédiation**

Toute note inférieure à E (4) entraîne un F et la répétition du module.

Lorsque le module est répété, une note inférieure à E (4) en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

## 9 **Bibliographie**

- Berthelot, J.-M. (2000). *Sociologie. Epistémologie d'une discipline. Textes fondamentaux*. DeBoeck Université.
- Carricaburu, D., & Ménoret, M. (2010). *Sociologie de la santé: institutions, professions et maladies*. Armand Colin.
- Cuche, D. (2016). *La notion de culture dans les sciences sociales*. La Découverte.
- Jasmin, E. (Dir.) (2019). *Des sciences sociales à l'ergothérapie: mieux comprendre la société et la culture pour mieux agir comme spécialiste en habilitation à l'occupation*. Presses de l'Université du Québec.
- Pool, R. & Geissler W. (2008). *Medical Anthropology*. Open University Press.
- WFOT. (2009). *Guiding Principles on Diversity and culture*. Récupéré de <http://www.wfot.org/Store/tabid/61/CategoryID/4/ProductID/30/Default.aspx>
- Whiteford, G. (2004). Occupational issues of refugees. In: Molineux M. (ed). *Occupation for occupational therapist* (pp. 183-199). Blackwell.

## 10 **Enseignants**

I. Csupor  
L. De Alencastro  
L. Decastel  
H. Martin  
D. Pouliot-Morneau  
C. Suter-Sturm  
V. Stucki  
L. Vuilleumier

### **Nom du responsable de module \***

Virginie STUCKI

### **Descriptif validé le \***

01.09.2020

### **Descriptif validé par \***

Martine BERTRAND LEISER

Domaine HES-SO: Santé  
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

1 **Intitulé du module** **Productivité et ergothérapie** **2020-2021**

<b>Code</b>	<b>Type de formation *</b>		
S.ER.SO.3532.F.20	<input checked="" type="checkbox"/> Bachelor	<input type="checkbox"/> Master	<input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres
<b>Niveau</b>	<b>Caractéristique</b>	<b>Type de module</b>	<b>Organisation temporelle</b>
<input type="checkbox"/> module de base	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	<input checked="" type="checkbox"/> module principal	<input checked="" type="checkbox"/> module sur 1 semestre
<input type="checkbox"/> module d'approfondissement		<input type="checkbox"/> module lié au module principal	<input type="checkbox"/> module sur 2 semestres
<input checked="" type="checkbox"/> module avancé		<input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input type="checkbox"/> semestre de printemps
<input type="checkbox"/> module spécialisé			<input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

2 **Organisation**

<b>Crédits ECTS *</b>	<b>Langue(s)</b>
7 ECTS	<input checked="" type="checkbox"/> français

3 **Prérequis**

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre

**Autres prérequis**

4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \***

**Compétences visées**

Ab1 Appliquer efficacement ses compétences dans la pratique en tant que spécialiste de la santé.

Cb4 Connaître les facteurs susceptibles d'influencer sa propre santé et celle de ses collègues. Prendre des mesures actives afin de minimiser les risques de nuire à sa santé et à celles des autres.

Db3 Veiller à un juste équilibre entre ses activités professionnelles et privées.

Eb1 Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent la santé, la qualité de vie et l'accès au traitement.

Eb2 S'engager dans des projets de prévention et de promotion de la santé.

Fb3 Transmettre son savoir spécifique aux usager·ère-s, à l'équipe ou à d'autres personnes concernées.

Gb3 Avoir conscience des différences et des rapports de force entre les différentes professions et dans sa propre profession.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

### Buts

Etudier le lien entre les conditions de travail et l'impact sur la santé physique et psychique des individus.

Connaître les bases de la santé au travail.

Connaître les collaborations possibles avec les partenaires de la réinsertion professionnelle et les ressources humaines dans les entreprises pour mener des interventions dans le champ de la réinsertion ou de la réhabilitation au travail (case management, AI).

Connaître le fonctionnement des entreprises (ressources humaines, commission santé) pour intervenir dans le domaine de la prévention en entreprise.

Acquérir des connaissances nécessaires pour effectuer une observation et une analyse de poste et proposer une ou des piste-s d'amélioration centrées sur l'activité de travail (occupation) en situation réelle en tenant compte de l'individu, du collectif de travail et de l'environnement.

Comprendre les facteurs favorisant d'apparition des troubles musculo-squelettiques (TMS) ou des risques psychosociaux (RPS) afin de repérer les situations problématiques ou dangereuses pour l'homme au travail et transformer les situations de travail.

Organiser et animer une action de prévention.

Connaître différents dispositifs de soutien à l'emploi ou d'entraînement à l'emploi dans le domaine de la santé mentale.

Identifier la place de l'ergothérapeute dans le retour au travail, la réinsertion et l'intégration professionnelle.

### 5 **Contenu et formes d'enseignement \***

**Unité 1. Démarche de prévention et analyse de l'activité travail. 4 ECTS** (D. Benoit, M. Berger, M. Monin, Fl. Rebeaud, E. Offenstein)

**Unité 2. Ergothérapie, retour au travail, insertion ou réinsertion professionnelle. 3 ECTS** (M. Berger, S. Cuche, A. Durand, N. Frein, C. Genet, Cl. Pittolet, Z. Prisse, D. Salvi, C. Vuagniaux)

#### **Modalités pédagogiques générales**

Cours magistraux, expérimentations, discussions, lectures, tutorats.

Observation et analyse de situations à partir de vidéo et de situation réelle.

Entretiens.

Mise en situation et animation.

En cas d'absentéisme, l'enseignant est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant-e-s.

#### **Unité 1. Démarche de prévention et analyse de l'activité travail (4 ECTS)**

60 périodes.

Faire un état des lieux de l'entreprise:

- Evolution des conditions de travail et impact sur la santé des individus;
- Contexte réglementaire du travail, risques professionnels, indicateur de santé au travail;
- Les différents enjeux de la démarche de prévention pour l'entreprise.

Mobiliser les partenaires qui collaborent dans la démarche de prévention.

Faire une analyse de l'homme au travail et de ses limites:

- Observation et description d'une situation de travail;
- Analyse de la situation de travail, identification des risques;
- Analyse posturale, biomécanique et mise en évidence des contraintes;
- Pathologies d'hyper sollicitations: Troubles Musculo-Squelettiques (TMS);
- Risques psychosociaux;
- Analyse de l'activité de travail dans une situation concrète en entreprise.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

Proposer des pistes de solutions ou d'amélioration:

- Outils d'évaluation des situations de travail et repérage des risques en lien avec l'activité physique;
- Grille d'observation et d'analyse des situations de travail (PRAP);
- Outils d'évaluation des TMS;
- Outils d'évaluation des RPS, du stress;
- Etude du poste de travail assis et des différents aménagements possibles;
- Présentation de la mise en place d'une formation de prévention.

Organiser et animer une action de prévention des TMS et RPS:

- Construire une réponse pédagogique et un déroulé pédagogique;
- Assurer l'organisation de la démarche;
- Animer une séquence de formation.

## **Unité 2. Ergothérapie, retour au travail, insertion ou réinsertion professionnelle. (3 ECTS)**

34 périodes.

Description de la trajectoire d'un client dans un processus de réinsertion professionnelle en lien avec les différents partenaires possibles (AI, etc.).

Présentation de la réinsertion professionnelle en Suisse romande.

Sensibilisation au case management et rôle possible de l'ergothérapeute.

Intervention de l'ergothérapeute pour un retour au travail, une insertion ou une réinsertion professionnelle dans le contexte de:

- Jeunes en difficulté d'apprentissage;
- Lombalgie chronique et TMS;
- Problématique neurologique;
- Oncologie;
- Burn-out.

### **6 Modalités d'évaluation et de validation \***

#### **Buts de l'évaluation**

Démontrer l'acquisition des connaissances théoriques et méthodologiques de l'analyse de l'activité de travail et de l'environnement de travail en faisant la preuve de leur compréhension et de leur impact sur la santé en réalisant une observation sur le terrain et en mettant en œuvre les principes d'analyse et d'aménagement vus au cours du module.

Mettre en place et animer un programme de prévention.

#### **Modalités d'évaluation**

La validation du module se fait à partir de deux évaluations:

A. La première évaluation est l'élaboration d'un rapport d'observation d'environ 10 pages. Ce rapport se fait en binôme. Pour l'élaboration du rapport, chaque groupe est en charge de démarcher une entreprise, une institution, une entreprise sociale, un atelier protégé ou un cabinet d'ergothérapie afin de pouvoir effectuer une observation d'un individu (atteint dans sa santé ou non) à un poste de travail et récolter les informations nécessaires à la réalisation du rapport. Les étudiants·e·s devront décrire l'activité, détecter les contraintes, repérer quelques stratégies de préservation de la santé mises en place par les individus, le collectif ou l'entreprise et proposer des pistes d'améliorations. Deux tutorats sous supervision sont planifiés pour suivre la démarche en entreprise. Cette évaluation vaut pour 2/3 de la note du module. Le travail est rendu au plus tard le 28 janvier 2020 (semaine 5).

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

B. La seconde évaluation correspond à la construction d'une action de prévention et à sa mise en œuvre effective, en intégrant les notions vues en cours. La construction de ses actions se fait au fil du module dans deux ateliers et l'évaluation B a lieu à la semaine 4. Cette évaluation vaut pour 1/3 de la note du module. La présence aux ateliers est obligatoire. En cas d'absence même certifiée l'étudiant·e ne pourra pas participer à l'évaluation de la semaine 4 et obtiendra la note 1 pour cette partie B. Lorsque l'absence aux ateliers est justifiée et que la note du module est inférieure à 4, le module n'est pas remédié mais l'étudiant·e peut compenser le 1 en réalisant un dossier identique à celui de la remédiation B pour la semaine 7.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point; la note finale au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

7 **Modalités de remédiation \***

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a **Modalités de remédiation  
(en cas de répétition) \***

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

La remédiation du rapport (A) se fait à partir d'un dossier individuel dont le thème aura été choisi par le ou la responsable du module. Ce dossier de 10 pages est à rendre pour la semaine 17. La remédiation de l'action de prévention (B) se fait à partir d'un dossier individuel de 15 pages dont le contenu est discuté avec le ou la responsable du module et le thème principal est la prévention. Il est à rendre en semaine 17.

8 **Remarques**

**En première session**

Une note comprise entre 3.5 et 3.9 au module entraîne un Fx et une remédiation. Seule·s la ou les évaluation·s avec une note inférieure à 4 est ou sont remédiée·s. La moyenne pondérée est recalculée à partir de la note des évaluation·s remédiée·s (notée·s au 1/10 de point), le cas échéant la combinaison de la note de l'évaluation remédiée avec celle de l'évaluation ayant une note égale ou supérieure à 4 en première session. La remédiation est considérée comme réussie si la moyenne pondérée, au 1/10 de point, est égale ou supérieure à 4.

Un·e étudiant·e qui réussit une remédiation obtient la note 4.0 ou E.

Une note inférieure à 3.5 au module entraîne un F et la répétition du module.

**En remédiation**

Toute note inférieure à E (4) entraîne un F et la répétition du module.

Lorsque le module est répété, l'étudiant·e se présente à tous les examens du module dans la même forme et les mêmes conditions que les autres étudiant·e·s inscrit·e·s au module. De plus, lorsque le module est répété, une note inférieure à E (4) en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

## 9 **Bibliographie**

- Aptel, M., Cail, François, Aublet-Cuvelier, A., & Institut national de recherche et de sécurité. (2011). *Les troubles musculosquelettiques du membre supérieur (TMS-MS) guide pour les préventeurs*. INRS.
- Guérin, F., Laville, A., Daniellou, F., Duraffourg, J., & Kerguelen, A. (2007). *Comprendre le travail pour le transformer: La pratique de l'ergonomie*. ANACT
- Kupper, D., Cedraschi, C., & Genevay. (2012). Hygiène posturale et économie rachidienne dans la lombalgie commune, une pratique à repenser. *Revue médicale suisse*, 8(332), 592-597.
- Kupper, D., Gallice, J., Barthassat, V., Cedraschi, C., & Genevay, S. (2010). Programme multidisciplinaires et lombalgies chroniques: concepts et aspects pratiques. *Revue de kinésithérapie*, 10 (102), 35-39.
- Lefebvre, B., & Poirot, M. (2011). *Stress et risques psychosociaux au travail*.: Masson.
- Rabardel, P., Carlin, N., Chesnais, M., Lang, N., & Pascal, M. (2010). *Ergonomie concepts et méthodes* (6e ed.). Octarès.

## 10 **Enseignants**

D. Benoit  
M. Berger  
S. Cuche  
A. Durand  
N. Frein  
C. Genet  
M. Monin  
E. Offenstein  
C. Pittolet  
Z. Prisse  
F. Rebeaud  
D. Salvi  
C. Vuagniaux

### **Nom du responsable de module \***

Michelle MONIN

### **Descriptif validé le \***

02.09.2020

### **Descriptif validé par \***

Martine BERTRAND LEISER

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

1 **Intitulé du module** **Intégration 4** **2020-2021**

<b>Code</b> S.ER.SO.3574.F.20	<b>Type de formation *</b>		
	<input checked="" type="checkbox"/> Bachelor	<input type="checkbox"/> Master	<input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres
<b>Niveau</b>	<b>Caractéristique</b>	<b>Type de module</b>	<b>Organisation temporelle</b>
<input checked="" type="checkbox"/> module de base	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	<input checked="" type="checkbox"/> module principal	<input type="checkbox"/> module sur 1 semestre
<input type="checkbox"/> module d'approfondissement		<input type="checkbox"/> module lié au module principal	<input type="checkbox"/> module sur 2 semestres
<input type="checkbox"/> module avancé		<input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input type="checkbox"/> semestre de printemps
<input type="checkbox"/> module spécialisé			<input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

2 **Organisation**

<b>Crédits ECTS *</b>	<b>Langue(s)</b>
4 ECTS	<input checked="" type="checkbox"/> français

3 **Prérequis**

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre

**Autres prérequis**

Mener le module de formation pratique de niveau II S.ER.SO.3592.F.20, en parallèle de l'unité 1.

4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \***

**Compétences visées**

Ab2 Développer avec le client un plan de traitement qui repose sur l'identification des capacités et les restrictions de performance et qui définit des priorités. Analyser à cette fin, l'influence des facteurs environnementaux sur les activités de la vie quotidienne et proposer des solutions visant l'intégration de la personne dans la société.

Ab3 Evaluer les performances occupationnelles à l'aide d'instruments d'évaluation et en recourant à des savoirs pertinents et actualisés issus de la science de l'occupation et des sciences de référence.

Db2 Documenter les prestations ergothérapeutiques dans une optique d'assurance qualité et s'engager dans le développement de la qualité.

Eb3 Favoriser les possibilités d'action, la réalisation des occupations et la participation sociale des usager·ère·s et de cette manière les aider à atteindre leurs objectifs.

Eb4 Prendre de manière appropriée la défense des usager·ère·s vulnérables et marginalisé·e·s pour leur permettre de participer socialement par divers engagements occupationnels.

Fb1 Développer régulièrement ses savoirs et ses connaissances professionnelles et les intégrer dans sa pratique.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

Fb2 Analyser de manière constructive les avis des tiers.

Gb3 Avoir conscience des différences et des rapports de force entre les différentes professions et dans sa propre profession.

### **Buts**

Identifier et déconstruire des démarches professionnelles.

Raisonnement sur ses actions cliniques.

Clarifier et affirmer des rôles professionnels.

Augmenter la capacité à exposer des éléments de la profession.

Développer une connaissance de la communauté suisse des ergothérapeutes.

Saisir des éléments interculturels et des enjeux du contexte international de l'ergothérapie.

Savoir présenter les résultats de ses travaux.

## 5 **Contenu et formes d'enseignement \***

**Unité 1. Analyses de pratique stage II, 2 ECTS** (A. Borda, M. Berger, M. Bertrand, G. Clerc-Grimm, M.-A. Pellerin)

**Unité 2. Semaine inter-écoles, 2 ECTS** (B. Rau, V. Simonet, H. van Wik)

### **Modalités pédagogiques générales**

Séminaire.

Présence obligatoire à tous les cours des 2 unités

### **Unité 1. Analyses de pratique**

24 périodes: 4 avant le stage, 16 durant le stage, 4 à l'issue du stage.

Les quatre périodes avant la formation pratique servent à envisager des objectifs de stage compte tenu du milieu de stage, des attentes spécifiques de l'étudiant·e et du niveau de stage ainsi qu'à discuter de travaux inhérents au stage. Elles sont suivies d'une visite du milieu de stage par l'étudiant·e et d'une phase de négociation des objectifs entre l'étudiant·e le ou la praticien·ne formateur·trice et l'enseignant·e référent·e de l'école.

Deux jours de retour à l'école (16 périodes.), fixés au milieu du stage, en groupes, visent l'exploration de divers phénomènes rencontrés en stage et la clarification des démarches professionnelles : intégration des divers modèles aux situations rencontrées, recherche et emploi des preuves et des fondements scientifiques, compréhension de la complexité des situations occupationnelles des client·e·s, raisonnements et démarches professionnelles.

Les 4 périodes qui suivent la formation pratique servent à conclure la période et à donner sens aux acquis pour anticiper la suite de la formation.

Une visite de stage par l'enseignant·e référent·e de l'école à l'étudiant·e et au ou à la praticien·ne formateur·trice, fixée au milieu du stage, permet sur la base d'un entretien de vérifier la progression des acquisitions de l'étudiant·e et le cas échéant de procéder aux ajustements.

### **Modalités pédagogiques spécifiques**

Séminaires en groupes de 17 à 20 étudiant·e·s, encadré·e·s par l'enseignant·e référent·e.  
Présence obligatoire.

Entretien tripartite lors de la visite.

Rédaction d'un rapport de stage présentant un cas suivi par l'étudiant·e durant le stage.

Le début de la démarche est rendu pour le retour à l'école à mi-stage et une version finale à la fin du stage.

Les explications quant aux documents attendus et aux critères d'évaluation sont disponibles sur Cyberlearn, en libre accès.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

## **Unité 2. Semaine-inter-écoles**

Semaine d'échange entre les étudiant·e·s de la Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (ZHAW) et de la HETSL. Une moitié des étudiant·e·s se rend à Winterthur et l'autre moitié accueille à Lausanne les étudiant·e·s de la ZHAW.

A Lausanne, prise de connaissance de l'environnement de formation et du programme de la ZHAW. Faire le point sur l'état de développement et des pratiques de l'ergothérapie dans le domaine des projets humanitaires et de la Réhabilitation à base communautaire (RBC). En groupe, concevoir la présentation centrée sur le RBC d'un poster scientifique et le réaliser.

A Winterthur, la semaine s'insère dans plusieurs semaines internationales qui réunissent les étudiant·e·s des partenaires internationaux de la ZHAW. Les thématiques abordent l'interprofessionnalité sous divers angles.

### **Modalités pédagogiques spécifiques**

32 périodes en semaine 3

A Lausanne conférences et ateliers de réalisation d'un poster. Les ateliers sont supervisés en français et en anglais à Lausanne.

A Winterthur, conférences et séminaires en anglais.

Présence obligatoire.

Les étudiants qui se déplacent à la ZHAW reçoivent selon les possibilités de la HES-SO et de la HETSL, une subvention.

## **6 Modalités d'évaluation et de validation \***

### **Buts de l'évaluation**

Vérifier l'acquisition des démarches d'ergothérapie.

Vérifier la capacité à développer et présenter un poster scientifique.

### **Unité 1. Modalités spécifiques**

L'unité 1 notée au 1/10 de point vaut pour 1/2 de la note du module.

Les 4 périodes précédant l'entrée en stage, la visite, les 16 périodes de retour à l'école et les 4 périodes suivant le stage ainsi que le contrat pédagogique tripartite et le rapport de stage en version intermédiaire et finale sont l'objet d'une évaluation critériée remplie par l'enseignant·e référent·e de l'école qui suit l'étudiant·e en stage. Le document est disponible sur Cyberlearn.

Un rapport intermédiaire rendu hors délai obtient 1 point sur 5 aux analyses de pratiques. Non-rendu pour les analyses de pratiques, il obtient 0 point sur 5. Lorsque le rapport final de stage n'a pas été rendu la dernière semaine de stage, il est déposé à l'enseignant·e référent·e dans les 2 semaines qui suivent la fin du stage. Dans l'intervalle il obtient 0 point sur 7.

L'absence partielle ou complète aux analyses de pratique - avant, pendant ou après le stage - entraîne une pénalisation de 2 points par demi-jour d'absence sur les 26 points qui peuvent être obtenus aux analyses de pratiques. En cas d'absence justifiée par des pièces, l'étudiant·e peut toutefois négocier avec l'enseignant·e référent·e un travail compensatoire qui viendra démontrer qu'il ou elle a acquis les compétences étudiées durant les analyses de pratique manquées et permettra de récupérer tout ou partie des points perdus.

### **Unité 2. Modalités spécifiques**

L'unité 2 notée au 1/10 de point vaut pour 1/2 de la note du module.

A Lausanne: vérifier au terme de la semaine, la capacité à concevoir une présentation professionnelle (qualité du contenu et de la présentation visuelle du poste; qualité de l'exposé).

A Winterthur: selon les critères de la ZHAW.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

L'absence, certifiée ou non, de plus de 2 jours durant la semaine inter-école entraîne un 1 à l'unité et la nécessité de remédier en remplaçant la semaine par une autre activité de coopération négociée avec le ou la responsable du module. A Lausanne l'absence, même certifiée aux présentations orales, entraîne un 0 à celles-ci (25% de la note de l'unité).

7 **Modalités de remédiation \***

- remédiation possible  
 pas de remédiation  
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a **Modalités de remédiation  
(en cas de répétition) \***

- remédiation possible  
 pas de remédiation  
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

**Remédiation**

Remédiation de l'unité 1 en cas de note supérieure ou égale à 3.5 et inférieure à 4 : entre 15 et 17 points sur 26 sont obtenus sur le formulaire d'évaluation des analyses de pratique. La remédiation consiste à compléter le rapport de stage. L'enseignant·e référent·e fixe les critères auxquels le rapport complété doit satisfaire en fonction des difficultés rencontrées par l'étudiant·e durant les analyses de pratique. Le rapport de stage complété est rendu en semaine 50 au ou à la responsable de module.

Remédiation de l'unité 2 en cas de note supérieure ou égale à 3.5 et inférieure à 4. Les étudiant·e·s parti·e·s à la ZHAW effectuent un dossier complémentaire. Les étudiant·e·s resté·e·s à Lausanne commentent deux des posters des collègues avec les critères étudiés. Le travail est à rendre en semaine 7.

**Répétition**

L'unité 1 est en échec en cas de note inférieure à 3.5: moins de 15 points sur 26 sont obtenus sur le formulaire d'évaluation des analyses de pratique. L'unité 1 est également en échec lorsque le rapport de stage complété selon la demande de l'enseignant·e référent·e n'est pas rendu en semaine 50 ou reste insuffisant.

Le module n'est pas crédité et les analyses de pratique doivent être reprises en fin de formation dans la session d'une volée suivante.

L'unité 2 est en échec en cas de note inférieure à 3.5 ou lorsque le travail compensatoire n'est pas rendu en semaine 7 ou reste insuffisant.

L'échec entraîne la répétition de l'unité à Lausanne, l'année suivante.

8 **Remarques**

Les unités d'enseignements (ou les évaluations lorsque celles-ci ne sont pas spécifiques à une seule unité) sont notées au 1/10 de points. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Les deux unités doivent être réussies indépendamment l'une de l'autre. La note du module et les crédits ne sont attribués que lorsque les deux unités sont complétées et réussies.

Lorsque que pour des raisons de planification ou indépendante de l'étudiant·e, l'ensemble des éléments de l'unité 1 ne peuvent pas être accomplis et évalués, la note de l'unité est établie en conséquence.

En cas d'échec au module de stage niveau II (module S.ER.SO.3592), l'unité de cours "Analyse de pratique" n'est pas acquise et est reprise lors de la répétition du stage de niveau II. Ces étudiant·e·s ne sont pas soumis·e·s à la règle de remédiation ou de répétition du module Intégration 4. Leur module Intégration 4 est crédité après la réussite du stage répété. Ces règles s'appliquent également lorsque le stage est reporté.

9 **Bibliographie**

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

Meyer, S. (2007). *Démarches et raisonnements en ergothérapie*. Haute école de travail social et de la santé. <http://www.wfot.org/ResourceCentre/tabid/132/cid/16/Default.aspx>

<sup>10</sup> **Enseignants**

A. Borda  
M. Berger  
M. Bertrand Leiser  
G. Clerc-Grimm  
M.-A. Pellerin  
B. Rau  
V. Simonet  
H. van Wik

**Nom du responsable de module \***

Sylvie MEYER

**Descriptif validé le \***

07.09.2020

**Descriptif validé par \***

BERTRAND LEISER Martine

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

**1 Intitulé du module** **Formation pratique niveau II** **2020-2021**

<b>Code</b>	<b>Type de formation *</b>		
S.ER.SO.3592.F.20	<input checked="" type="checkbox"/> Bachelor	<input type="checkbox"/> Master	<input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres
<b>Niveau</b>	<b>Caractéristique</b>	<b>Type de module</b>	<b>Organisation temporelle</b>
<input type="checkbox"/> module de base	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	<input checked="" type="checkbox"/> module principal	<input type="checkbox"/> module sur 1 semestre
<input checked="" type="checkbox"/> module d'approfondissement		<input type="checkbox"/> module lié au module principal	<input checked="" type="checkbox"/> module sur 2 semestres
<input type="checkbox"/> module avancé		<input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps
<input type="checkbox"/> module spécialisé			<input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne
			<input type="checkbox"/> Autres

**2 Organisation**

<b>Crédits ECTS *</b>	<b>Langue(s)</b>
10 ECTS	<input checked="" type="checkbox"/> français

**3 Prérequis**

- avoir validé le module 2391 Formation pratique niveau I
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre

**Autres prérequis**

Mener en parallèle l'unité 1 - analyses de pratique - du module S.ER.SO.3574.F.20

**4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage**

**Compétences visées**

Ab2 Développer avec l'utilisateur un plan de traitement qui repose sur l'identification des capacités et les restrictions de performance et qui définit des priorités. Analyser à cette fin, l'influence des facteurs environnementaux sur les activités de la vie quotidienne et proposer des solutions visant l'intégration de la personne dans la société.

Ab3 Evaluer les performances occupationnelles à l'aide d'instruments d'évaluation et en recourant à des savoirs pertinents et actualisés issus de la science de l'occupation et des sciences de référence.

Ab4 Intégrer, dans l'intervention, des activités quotidiennes ainsi que d'autres moyens et méthodes ergothérapeutiques reconnus, en se basant sur diverses analyses d'activité, de manière à pouvoir, précisément et adéquatement, soutenir les performances occupationnelles de l'utilisateur et aménager l'environnement.

Bb3 Communiquer efficacement oralement, par écrit ou électroniquement des informations relatives aux utilisateurs, à ceux-ci ou celles-ci, à leurs proches, à l'équipe, aux supérieur·e·s et aux répondants des coûts.

Cb3 Adopter une attitude respectueuse vis-à-vis des collaborateurs et des collaboratrices et soutenir la dynamique de l'équipe de manière constructive.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

Db1 Gérer durablement ses propres activités et ressources. Démontrer à travers l'efficacité de ses prestations ses responsabilités ergothérapeutiques à l'égard des usager·ère·s, de l'équipe interprofessionnelle, des répondants des coûts et de la société.

Eb1 Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent la santé, la qualité de vie et l'accès au traitement.

Eb3 Favoriser les possibilités d'action, la réalisation des occupations et la participation sociale des usager·ère·s et de cette manière les aider à atteindre leurs objectifs.

Fb2 Analyser de manière constructive les avis des tiers.

### **Buts**

La deuxième période de formation permet à l'étudiant·e d'approfondir les compétences acquises lors du stage de niveau I, de développer de nouvelles compétences et de les appliquer à des situations complexes. Il ou elle développe son autonomie dans l'ensemble des activités qu'il ou elle déploie. Le stage permet entre autres de:

- évaluer les situations en recourant aux méthodes adéquates d'obtention d'information,
- élaborer, réaliser, ajuster et évaluer des séances d'ergothérapie,
- évaluer les effets et les résultats des interventions à l'aide des instruments adéquats,
- mener des interventions fondées sur des preuves scientifiques,
- augmenter ses capacités de communication et de collaboration avec les client·e·s, au sein de l'équipe et de l'institution,
- assumer les tâches administratives en relation avec le ou la client·e et le fonctionnement du service,
- s'engager dans des rôles professionnels au sein de l'équipe.

## **5 Contenu et formes d'enseignement**

Semestres 4 et 5, semaines 34 à 42.

La formation pratique (stage) comprend neuf semaines d'exercice de l'ergothérapie. L'étudiant·e est en outre libéré·e une demi-journée par semaine du milieu de stage afin d'effectuer les recherches documentaires et les visites qui sont nécessaires aux apprentissages.

### **Modalités pédagogiques générales**

Présence obligatoire.

Conformément aux directives d'application de la formation pratique et sur la base du contrat pédagogique tripartite et des attentes formulées dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique, l'étudiant·e effectue les travaux organisés par le praticien formateur ou la praticienne formatrice, en particulier, il ou elle:

- poursuit des interventions initiées par les ergothérapeutes et les adapte, y compris dans des situations complexes
- initie l'intervention auprès de nouveaux ou nouvelles client·e·s, y compris dans des situations complexes,
- établit le profil occupationnel des client·e·s, observe des performances et des environnements, recourt à des instruments de mesure,
- cherche des preuves scientifiques nécessaires aux interventions,
- gère de façon autonome la relation thérapeutique avec des client·e·s, ainsi que les contacts avec l'ensemble des personnes et structures impliquées dans l'intervention,
- participe aux différentes activités du service ainsi qu'aux activités de l'institution,
- respecte les principes éthiques et déontologiques de la profession et du lieu de stage,
- effectue les tâches administratives en lien avec les traitements conduits et avec la marche du service,
- participe aux activités de promotion de l'ergothérapie au sein de l'institution,
- développe ses raisonnements professionnels.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

La période de formation pratique comprend une visite de stage ainsi que deux jours consécutifs d'analyse de pratique à l'école qui font partie du module Intégration 4 (voir fiche module correspondante). Ces deux prestations sont placées sous la responsabilité des enseignant·e·s de l'école.

## 6 Modalités d'évaluation et de validation

### Buts de l'évaluation

Vérifier l'atteinte des 32 compétences (5 catégories) de formation pratique telles qu'elles sont attendues pour ce niveau II de stage et définies dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique.

### Formes générales de l'évaluation

La formation pratique vaut 10 crédits.

Elle est évaluée par le praticien formateur ou la praticienne formatrice, conformément aux Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO et selon les attentes définies, en début de stage, dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique, tout en prenant en compte les éléments du contrat pédagogique tripartite.

Au fil du stage, l'évaluation est formative. Le formulaire d'évaluation permet de situer, en continu, le niveau d'apprentissage, en particulier en vue de la visite de stage. En cas de difficultés majeures, l'enseignant·e référent·e de l'école en est immédiatement informé·e.

Lors de la dernière semaine de stage, le praticien formateur ou la praticienne formatrice procède à une évaluation sommative. La réussite du stage est déterminée par le ratio entre le total de points des performances et le total des points des attentes. La validation du stage nécessite l'obtention d'un taux égal ou supérieur à 75%.

La note du module, calculée au demi-point, est ensuite établie par le ou la responsable du module de formation pratique selon le barème suivant:

95% – 100% et au-delà = A;

90% – 94% = B;

85% – 89% = C;

80% – 84% = D;

75% – 79% = E;

< 75% = F.

Les informations concernant l'évaluation figurent dans les Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO ainsi que dans le manuel d'utilisation du formulaire d'évaluation de la formation pratique. Ces documents, ainsi que le formulaire d'évaluation, sont disponibles, en libre accès, sur le site Cyberlearn de la HES-SO.

## 7 Modalités de remédiation \*

remédiation possible

pas de remédiation

Autres modalités (préciser ci-dessous)

## 7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) \*

remédiation possible

pas de remédiation

Autres modalités (préciser ci-dessous)

### Répétition

En cas de note inférieure à 4 (taux de réussite inférieur à 75%), le module est répété lors de la période de stage suivante. La répétition du module entraîne également la reprise de l'unité 1 - analyses de pratique - du module S.ER.SO.3574.F.20

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

#### 8 **Remarques**

Au-delà de 10 jours d'absence justifiée au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement sur la formation de base à la HES-SO durant le stage, celui-ci est remplacé de même que les analyses de pratique à la période de formation pratique du niveau III.

Un stage répété qui est échoué entraîne un F définitif et l'arrêt de la formation.

Les étudiant·e·s en échange international, même s'il s'agit d'un stage de fin de formation sont évalués selon les attentes de niveau II.

Les étudiant·e·s en échange international sont en principe évalués selon les règles et avec le formulaire de la filière ergothérapie de Lausanne. Cependant le ou la praticien·ne formateur·trice peut à la demande de l'étudiant·e ou de son école de provenance accepter le recours au formulaire de ladite école mais n'y est pas tenu·e.

#### 9 **Bibliographie**

#### 10 **Enseignants**

Praticiens formateurs et praticiennes formatrices  
Ergothérapeutes référent·e·s

#### **Nom du responsable de module**

Floriane REBEAUD

#### **Descriptif validé le**

16.08.2020

#### **Descriptif validé par**

Martine BERTRAND LEISER

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

**1 Intitulé du module** **Cadre légal, gestion et promotion de l'ergothérapie** **2020-2021**

**Code** S.ER.SO.3635.F.20 **Type de formation \***  
 Bachelor  Master  EMBA  DAS  CAS  Autres

<b>Niveau</b>	<b>Caractéristique</b>	<b>Type de module</b>	<b>Organisation temporelle</b>
<input checked="" type="checkbox"/> module de base	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	<input checked="" type="checkbox"/> module principal	<input checked="" type="checkbox"/> module sur 1 semestre
<input type="checkbox"/> module d'approfondissement		<input type="checkbox"/> module lié au module principal	<input type="checkbox"/> module sur 2 semestres
<input type="checkbox"/> module avancé		<input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps
<input type="checkbox"/> module spécialisé			<input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

**2 Organisation**

**Crédits ECTS \*** 7 ECTS **Langue(s)**  
 français

**3 Prérequis**

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre

**Autres prérequis**

**4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \***

**Compétences visées**

Bb3 Communiquer efficacement - oralement, par écrit ou électroniquement - des informations relatives aux usagers, à ceux-ci, à leurs proches, à l'équipe, aux supérieurs et aux répondants des coûts.

Bb4 Saisir diverses occasions pour exposer publiquement, des connaissances propres à l'ergothérapie.

Db2 Documenter les prestations ergothérapeutiques dans une optique d'assurance qualité et s'engager dans le développement de la qualité.

Eb1 Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent la santé, la qualité de vie et l'accès au traitement.

Eb2 Saisir les occasions qui se présentent pour informer de manière adéquate l'équipe interprofessionnelle ainsi que l'opinion publique sur les missions de l'ergothérapie quant à l'occupation et à la participation sociale.

Gb2 Respecter les principes éthiques et déontologiques de la profession caractérisés par l'honnêteté, l'intégrité, la conscience professionnelle, l'empathie, le respect et l'altruisme.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

### **Buts**

Unité 1. Exercice de la profession

Comprendre les conditions générales d'exercice de la profession d'ergothérapeute en pratique dépendante et indépendante.

Comprendre le droit du travail, le droit de pratique et la responsabilité civile et pénale en situation professionnelle.

Connaître les conditions d'octroi des prestations d'ergothérapie et leurs implications en matière de politique professionnelle.

Maîtriser les principes de base de la gestion administrative et financière d'un service.

Être en mesure de communiquer adéquatement avec les assurances.

Connaître les principes des systèmes qualité et des démarches visant à promouvoir l'efficacité et l'efficience des institutions de soins.

Unité 2. Promotion de l'ergothérapie

Connaitre et appliquer des moyens de promotion de sa pratique et de la profession.

Unité 3. Ethique et responsabilité

Situer la responsabilité professionnelle de l'ergothérapeute dans un contexte marqué par des attentes contradictoires de la part de la société, de l'Etat, des usagers voire des milieux professionnels de la santé eux-mêmes.

Identifier et à approfondir quelques-uns des principaux enjeux éthiques et légaux que rencontrent les ergothérapeutes aujourd'hui.

### **5 Contenu et formes d'enseignement \***

**Unité 1. Exercice de la profession, 5 ECTS** (R. Bertrand, A. Capuzzi, B. Caubel, G. Eberlé, C. Ecuycer, C. Ferreira, K. Haunreiter, S. Helsen, E. Henny Schoechli, D. Kalbfuss, N. Kühne, S. Lubrano di Ricco, S. Meyer, J. Moncharmont, M. Schorderet)

**Unité 2. Promotion de l'ergothérapie, 1 ECTS** (A. Bürki)

**Unité 3. Ethique et responsabilité, 1 ECTS** (C. Bovay)

### **Modalités pédagogiques générales**

Cours magistraux, ateliers, lectures, discussions

En cas d'absentéisme, l'enseignant·e est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant·e·s.

### **Unité 1. Exercice de la profession**

72 périodes

Lois et circulaires, remboursement des mesures, relations avec les assurances, rédaction de rapports. 18 périodes.

Responsabilité civile et pénale. 8 périodes.

Droit du travail (CO, conventions collectives, contrats types). 6 périodes.

Gestion et financement des moyens auxiliaires, relations avec les fournisseurs et les assurances. 12 périodes.

Financements et bases tarifaires, règles (DRG, tarifs) et implications pour les professionnels. 4 périodes.

Concepts de base des systèmes qualité et cercles de qualité. 6 périodes.

Itinéraires cliniques. 4 périodes.

Statut professionnel et conditions de travail, travail à l'étranger, reconnaissance des titres et formation continue. 12 périodes.

CV et entretien d'engagement. 2 périodes.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

**Unité 2. Promotion de l'ergothérapie**

16 périodes.

Présentation de l'Association Suisse des Ergothérapeutes  
Les techniques de créativité au service de l'innovation  
Stratégies de marketing et publics cibles

**Unité 3. Ethique et responsabilité**

16 périodes.

Modernité et éthique  
La responsabilité  
Déontologie et éthique  
Méthodologie  
Bioéthique

**6 Modalités d'évaluation et de validation \***

**Buts de l'évaluation**

Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours et la capacité de les mobiliser dans une situation spécifique.

**Modalités d'évaluation**

Unité 1. Présentation à la classe, par groupes. Des vignettes préparées par les divers enseignant·e·s du cours sont soumises aux étudiant·e·s en cours de module. Les étudiant·e·s par groupes se répartissent les vignettes. Les étudiant·e·s développent une présentation avec un support visuel (type PowerPoint) sur la base des questions posées dans les vignettes. Au cours de deux demi-journées, en semaine 17, chaque groupe présente son travail durant 20 min (15 min de présentation, 5 minutes de questions) devant l'ensemble de la classe et devant les enseignant·e·s.

Unité 2. Production par groupes de quatre étudiant·e·s d'un dispositif de promotion (flyer, etc.) présentant un service ou une entreprise d'ergothérapie. Au cours d'une demi-journée, en semaine 17, chaque groupe présente son travail durant 10 min (3-5 min de présentation, 5-7 min de discussion) devant l'ensemble de la classe et devant les enseignant·e·s.

Unité 3. Production, en groupe, d'un document écrit décrivant une situation professionnelle dans une perspective éthique, en tenant compte du contenu des cours de l'unité.

**7 Modalités de remédiation \***

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

**7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) \***

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

Des dossiers complétant les travaux présentés oralement sont remis au responsable de l'unité en semaine 37: N. Kühne (Unités 1 et 2), C. Bovay (Unité 3).

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

## 8 **Remarques**

Les évaluations des unités sont notées au 1/10 de point. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 mais au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

### **En première session**

Une note comprise entre 3.5 et 3.9 au module entraîne un Fx et une remédiation. Seule(s) la ou les unité(s) d'enseignement avec une note inférieure à 4 est ou sont remédiée(s). Une moyenne pondérée est calculée à partir de la note de la ou des unité(s) remédiée(s) (notée(s) au 1/10 de point), le cas échéant la combinaison de la note de la ou des unité(s) remédiée(s) avec celle de la ou des unité(s) présentant une note égale ou supérieure à 4 en première session. La remédiation est considérée comme réussie si la moyenne pondérée, au 1/10 de point, est égale ou supérieure à 4. Un·e étudiant·e qui réussit une remédiation obtient la note 4.0 ou E. Une note inférieure à 3.5 au module entraîne un F et la répétition du module.

### **En remédiation**

Une note inférieure à E (4) au module entraîne un F et la répétition du module.

Lorsque le module est répété, l'étudiant·e se présente à tous les examens du module dans la même forme et les mêmes conditions que les autres étudiant·e·s inscrit·e·s au module. De plus, lorsque le module est répété, une note inférieure à E (4) en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

## 9 **Bibliographie**

## 10 **Enseignants**

R. Bertrand  
C. Bovay  
A. Bürki  
A. Capuzzi  
B. Caubel  
G. Eberlé  
C. Ecuyer  
C. Ferreira  
K. Haunreiter  
S. Helsen  
E. Henry Schoechli  
D. Kalbfuss  
N. Kühne  
S. Lubrano di Ricco  
S. Meyer  
J. Moncharmout  
M. Schorderet

### **Nom du responsable de module \***

Nicolas KÜHNE



Domaine HES-SO: Santé  
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

## 1 Intitulé du module Options 2020-2021

**Code**  
S.ER.SO.3660.F.20

**Type de formation**  
 Bachelor     Master     EMBA     DAS  CAS  Autres

<p><b>Niveau</b></p> <p><input type="checkbox"/> module de base</p> <p><input type="checkbox"/> module d'approfondissement</p> <p><input type="checkbox"/> module avancé</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> module spécialisé</p>	<p><b>Caractéristique</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO</p>	<p><b>Type de module</b></p> <p><input type="checkbox"/> module principal</p> <p><input type="checkbox"/> module lié au module principal</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire</p>	<p><b>Organisation temporelle</b></p> <p><input type="checkbox"/> module sur 1 semestre</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> module sur 2 semestres</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne</p> <p><input type="checkbox"/> Autres</p>
---	--	---	---

## 2 Organisation

**Crédits ECTS**  
8 ECTS

**Langue(s)**  
 français

## 3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- pas de prérequis
- autre

**Autres prérequis**

## 4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Ab1 Appliquer efficacement ses compétences dans la pratique en tant que spécialiste de la santé dont l'activité est centrée sur le client et en tant que spécialiste de l'occupation et de la participation sociale.

Ab2 Développer avec l'utilisateur un plan de traitement qui repose sur l'identification des capacités et les restrictions de performance et qui définit des priorités. Analyser à cette fin, l'influence des facteurs environnementaux sur les activités de la vie quotidienne et proposer des solutions visant l'intégration de la personne dans la société

Ab3 Evaluer les performances occupationnelles à l'aide d'instruments d'évaluation et en recourant à des savoirs pertinents et actualisés issus de la science de l'occupation et des sciences de référence.

Ab4 Intégrer dans l'intervention des activités quotidiennes, ainsi que d'autres moyens et méthodes ergothérapeutiques reconnus, en se basant sur diverses analyses d'activité, de manière à pouvoir, précisément et adéquatement, soutenir les performances occupationnelles de l'utilisateur et aménager l'environnement.

Bb2 S'exprimer de manière claire et compréhensible et adapter ses techniques de communication aux besoins des clients.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

Eb2 Saisir les occasions qui se présentent pour informer de manière adéquate l'équipe interprofessionnelle ainsi que l'opinion publique sur les missions de l'ergothérapie quant à l'occupation et à la participation sociale. S'engager dans des projets de prévention et de promotion de la santé.

Eb3 Favoriser les possibilités d'action, la réalisation des occupations et la participation sociale des usager·ère·s et de cette manière les aider à atteindre leurs objectifs.

### Buts

Approfondir des thématiques et des pratiques de l'ergothérapie ainsi que développer des connaissances et des techniques dans des domaines spécifiques.

Favoriser la maîtrise des raisonnements dans divers contextes.

Les buts spécifiques à chaque unité d'enseignement sont présentés dans les contenus.

## 5 Contenu et formes d'enseignement

Unité 1	Activité libre (C. Genet)	4 ECTS
Unité 2	Art et créativité: perspective psychosociale (V. Stucki)	4 ECTS
Unité 3	Approfondissement des interventions auprès des enfants (S. Ray-Kaesler)	4 ECTS
Unité 4	Approfondissement des interventions en affections de la main (V. Simonet)	4 ECTS
Unité 5	Aménagement du domicile (I. Margot-Cattin)	2 ECTS
Unité 6	Approfondissement des interventions en neuroadaptation (M. Bertrand Leiser)	2 ECTS
Unité 7	Approfondissement des modèles et interventions psychosociaux (J. Desrosiers)	2 ECTS
Unité 9	Interventions de groupe en santé mentale (J. Desrosiers)	2 ECTS
Unité 10	Accompagnement à la mobilité et aux transferts (M. Monin)	2 ECTS
Unité 11	Techniques de fabrication numérique comme moyen d'adaptation (C. Genet)	2 ECTS
Unité 13	PAuSES: Proches Aidant·e·s: un Service des Etudiants en Santé (D. Pouliot-Morneau)	2 ECTS

### Modalités pédagogiques générales

Au début du semestre précédent celui dans lequel se déroule le module, les étudiant·e·s reçoivent la liste des cours à option ainsi que leur présentation succincte. Les étudiant·e·s choisissent les unités qu'ils ou elles veulent suivre de manière à obtenir au minimum 8 ECTS dont au moins 6 ECTS dans les unités optionnelles "bases" proposées hors unités UE1 "activités libres" et UE13 "PAuSES", et s'y inscrivent. De manière générale, l'UE est annulée en dessous de 12 inscriptions si les étudiant·e·s inscrit·e·s à cette option peuvent être réparti·e·s dans d'autres unités. Le nombre maximum d'étudiant·e·s dépend de chaque unité et des possibilités de dédoublement d'une unité très demandée. Les étudiant·e·s inscrit·e·s sont tenu·e·s de suivre l'unité choisie. Le ou la responsable de module attribue les étudiant·e·s aux unités en tenant compte de leurs choix et des places disponibles.

Les étudiant·e·s peuvent ensuite, à un moment précisé par la responsable de module demander des changements qui peuvent être acceptés dans la mesure où cela n'affecte pas l'organisation des unités. Ils et elles sont ensuite tenu·e·s de suivre l'unité choisie et la présence aux cours est obligatoire. Tout changement doit faire l'objet d'un accord écrit (courriel) de la personne responsable de l'unité et du ou de la responsable de module. Il n'est pas possible de garantir une troisième option "base" aux étudiant·e·s qui le désireraient. Leurs souhaits seront pris en compte en fonction des places disponibles.

Les inscriptions pour les activités libres sont gérées au cours de la formation.

Cours ex cathedra, Recherche documentaire, Atelier pratique, Séminaire, Visite et activités hors de l'école, Travail autonome.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

### **Unité 1. Activité libre**

Une activité libre vise à tirer profit d'une expérience ou à intégrer des connaissances, dans une perspective professionnelle. Cette activité porte sur une expérience personnelle effectuée par l'étudiant·e hors de son temps de formation mais utile à celle-ci. Seules les activités réalisées durant la formation de bachelor sont considérées. Différentes formes sont possibles.

Accompagner des personnes en situation de handicap.

Mener des activités professionnelles d'assistance dans le domaine de la santé.

Participer à une expérience internationale.

Participer à un congrès, suivre des cours à l'extérieur de l'école ou à l'école mais hors du programme (16 h pour 1 ECTS).

Approfondir un thème ou concept développé dans les enseignements dispensés en réalisant un dossier thématique.

Réaliser un projet ou une prestation proposée par un·e enseignant·e ou par un·e ou des étudiant·e·s (traduction, participation à un événement permettant la promotion de l'ergothérapie, participation à une activité de recherche).

Présenter une conférence, un poster dans un congrès.

### **Unité 1. Modalités pédagogiques spécifiques**

Chaque activité libre est encadrée par une personne de référence qui a proposé l'activité ou avec laquelle la·le ou les étudiant·e·s ont négocié la tâche. Le rendu de l'activité est également déterminé par la personne de référence, par exemple le volume et le type de contenu d'un dossier.

Lorsque les travaux sont autonomes, par exemple les activités professionnelles ou les camps dans le domaine socio-sanitaire, le ou la responsable de l'unité, assume la fonction de personne de référence. Dans ce cas, un dossier de 6 à 10 pages décrivant les activités réalisées et ce qui en a été retiré est produit.

Un descriptif des possibilités d'activités libres et les dossiers qui y correspondent figure sur Cyberlearn

En principe, une activité libre accompagnée du dossier vaut 2 ECTS.

Une activité dépassant les 60 heures ne peut pas recevoir plus de 2 ECTS.

### **Unité 2. Art et créativité: perspective psychosociale**

Comprendre le débat actuel sur la place de ces activités en ergothérapie en santé mentale.

Comprendre les potentiels thérapeutiques des activités créatives et développer des compétences en matière d'analyse et d'adaptation.

Connaître différents types et modalités d'exposition d'oeuvres d'usagers et usagères.

### **Unité 2. Modalités pédagogiques spécifiques (64 heures)**

Cours, lectures et réflexions critiques, recherche documentaire, expérimentation d'activités créatives à partir de vignettes cliniques, visite d'expositions.

### **Unité 3. Approfondissement des interventions auprès des enfants**

Approfondir ses connaissances sur les jeux, développer des capacités d'analyse et d'adaptations de jeux pour favoriser leur accessibilité.

Approfondir ses connaissances sur le positionnement assis et développer des capacités d'analyse et d'adaptation du positionnement assis favorisant les activités manuelles, scolaires.

Approfondir ses connaissances des techniques d'enseignement-apprentissage auprès des enfants et développer sa capacité à effectuer une analyse dynamique de la performance et à utiliser des stratégies cognitives de résolution de problèmes moteurs.

### **Unité 3. Modalités pédagogiques spécifiques (60 heures)**

Cours, analyse de vidéos/photos, présentation de jeux et d'ATMA pour le positionnement assis, analyses en groupe, expérimentation.

**Domaine HES-SO: Santé**  
**Filière: ergothérapie**

**Descriptif de module**

#### **Unité 4. Approfondissement des interventions en affections de la main**

Approfondir des notions d'anatomie, ainsi que l'évaluation et le traitement de personnes présentant une affection de la main.

Favoriser le raisonnement clinique en lien avec les affections de la main.

Réaliser des orthèses (dynamiques).

#### **Unité 4. Modalités pédagogiques spécifiques (64 heures)**

Cours ex cathedra, ateliers pratiques (modalités thérapeutiques, réalisation d'orthèses), revue de la littérature.

#### **Unité 5. Aménagement du domicile**

Aborder la problématique de l'adaptation du logement des personnes en situation de handicap.

Se familiariser avec le langage et les outils de l'architecture tout en gardant à l'esprit les buts et les finalités de l'intervention en ergothérapie.

Expérimenter la conception d'un projet d'aménagement de logement.

#### **Unité 5. Modalités pédagogiques spécifiques (32 heures)**

Cours ex cathedra, exercices pratiques (lecture et réalisation de plans) sur base d'une situation réelle, découverte d'un atelier de fournisseur de MA.

#### **Unité 6. Approfondissement des interventions en neuroréadaptation**

Décrire les déficiences spécifiques des personnes présentant des affections neurologiques (lésion médullaire, AVC, TCC) et leurs répercussions sur les activités et la participation.

Distinguer différentes approches de neuroréadaptation.

Choisir des instruments de mesure ou d'évaluation spécifiques liés aux approches de neuroréadaptation.

Connaître et appliquer des techniques spécifiques d'approches de neuroréadaptation.

#### **Unité 6. Modalités pédagogiques spécifiques (28 heures)**

Cours ex cathedra, exercices pratiques, démonstrations sur site.

#### **Unité 7. Approfondissement des interventions et des modèles psychosociaux**

Approfondir la connaissance et la mise en oeuvre des modèles utilisés en ergothérapie auprès de populations concernées par une problématique de santé psychique.

Approfondir l'intégration des modèles dans une démarche clinique, pour des client·e·s principalement atteint·e·s dans leurs fonctions cognitives, affectives et psychosociales.

#### **Unité 7. Modalités pédagogiques spécifiques (32 heures)**

Cours et séminaires

#### **Unité 9. Interventions de groupe en santé mentale**

Instaurer une relation thérapeutique avec les clients en développant diverses habiletés en lien avec le rôle de thérapeute.

Connaître les modèles d'interventions ergothérapeutiques appuyés par les données probantes.

Élaborer un protocole d'intervention de groupe pour une clientèle spécifique.

Développer des compétences pratiques pour les interventions de groupe en ergothérapie.

#### **Unité 9. Modalités pédagogiques spécifiques (32 heures)**

Expérimentation et modeling, recherche documentaire à partir d'un problème clinique, travaux de groupe: conception d'une intervention

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

### **Unité 10. Accompagnement à la mobilité et aux transferts**

Acquérir des compétences d'analyse de l'activité mobilité et transfert.

Développer une prise de conscience corporelle en statique comme en dynamique.

Expérimenter différentes façons de réaliser une mobilisation en privilégiant la détente musculaire et articulaire du ou de la soignant·e, ainsi que la stabilité, le confort et la sécurité de tous les acteurs.

Acquérir des outils pédagogiques pour la transmission de conseils et la valorisation des personnes dans leur processus d'apprentissage, les guidant vers un meilleur usage de soi.

Expérimenter plusieurs approches, PDSB, GAPA, Kinaesthetics.

### **Unité 10. Modalités pédagogiques spécifiques (32 heures)**

Apports théoriques, échanges, expérimentations.

### **Unité 11. Techniques de fabrication numérique comme moyen d'adaptation**

Découvrir, pratiquer et intégrer de nouvelles technologies dans une future pratique de l'ergothérapie.

Manipuler et connaître l'outil imprimante 3D.

Identifier les domaines d'application et les apports pour l'ergothérapie.

### **Unité 11. Modalités pédagogiques spécifiques (32 heures)**

Cours théoriques d'introduction au Design Thinking, découverte du FabLab de Neuchâtel et utilisation de celui-ci, travail pratique de conception en groupe, travail de réalisation d'adaptations d'objets ou de jeux en fonction d'une situation concrète.

### **Unité 13. PAuSES: Proches Aidant·e·s: un Service des Etudiant·e·s en Santé**

Se questionner sur le rôle de proche aidant·e, les besoins et défis qui s'y rattachent, ainsi que sur les conséquences occupationnelles vécues.

Soutenir, décharger et faciliter le quotidien ainsi que la réalisation des occupations significatives d'un·e proche aidant·e au travers d'un accompagnement bénévole de 40 heures.

Développer une pratique réflexive sur la posture d'aide à adopter dans une telle situation, en tant qu'étudiant·e-bénévole, ainsi qu'en tant que futur·e professionnel·le de la santé.

### **Unité 13. Modalités pédagogiques spécifiques**

60 heures divisées comme suit:

- 40 heures    Accompagnement bénévole auprès d'un·e proche aidant·e, que ce soit à son domicile ou en extérieur selon les besoins.
- 9 heures    Participation à trois séances d'analyses de pratique sur des thématiques spécifiques en lien avec l'avancée dans l'accompagnement (échanges, réflexions, discussions de groupe).
- 11 heures    Travail autonome (réalisation d'un profil et plan de la situation, questionnaire en ligne post-accompagnements, 3 journaux de bord réflexifs).

## **6 Modalités d'évaluation et de validation**

### **Buts de l'évaluation**

Vérifier l'acquisition des connaissances, des savoirs techniques et des savoirs méthodologiques enseignés.

### **Formes générales**

Modalités d'évaluation variables selon les unités : présentation orale, dossiers, production d'objet, etc.

Evaluation pendant le cours selon l'indication de l'enseignant·e ou en semaine 7 (unités semestre 5) ou semaine 17 (unités semestre 6) au plus tard pour les documents à rendre. Si au moins 8 ECTS sont acquis le module est crédité au terme du semestre 6.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

Les unités d'enseignement sont notées au 1/10 de point. La note du module est une moyenne pondérée des notes des différentes unités d'enseignements complétées par l'étudiant·e, laquelle est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Lorsque les places disponibles sont suffisantes dans les unités d'enseignement proposées par l'école ou lorsque l'étudiant·e effectue durant sa formation plusieurs activités libres, plus de 8 ECTS peuvent être acquis dans ce module.

Toutes les unités "bases" sont à présence obligatoire. Dès 4 périodes d'absence, quel que soit le motif de l'absence et y compris lorsqu'elle est justifiée, au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement sur la formation de base à la HES-SO, un travail complémentaire défini par le ou la responsable d'unité doit être fourni. Plus de 25% d'absence sur le temps total d'une unité dans laquelle l'étudiant·e est inscrit·e entraîne la non validation de l'unité, quel que soit le motif de l'absence et y compris lorsqu'elle est justifiée. L'unité 13 affiche des règles spécifiques qui sont exposées plus bas. Toute évaluation non rendue entraîne un 1 à l'unité d'enseignement. Lorsqu'un dossier est déposé par voie électronique, l'étudiant·e doit se préoccuper d'avoir reçu une confirmation de réception de la personne responsable de l'unité.

La non participation de l'étudiant·e à la partie d'évaluation pendant le cours entraîne également un 1 à l'unité d'enseignement.

### **Unité 1. Activité libre**

#### *Objectifs de l'évaluation*

- Vérifier la réalisation effective de l'activité libre.
- Vérifier les apports de l'activité entreprise.

#### *Modalités spécifiques d'évaluation*

- Dossier réalisé individuellement ou par deux étudiant·e-s maximum (sauf cas particulier à négocier avec le ou la responsable d'unité), de 6-10 pages à rendre au référent ou à la référente de l'activité libre. Le dossier fait état de l'expérience réalisée en la décrivant et montre ce qui a été retiré en relation à la profession. Lorsque le dossier relate une expérience de travail ou la participation à une activité externe à l'école, il est accompagné d'une attestation.
- Dossier thématique: 15-20 pages avec références documentaires.
- Autre type de rendu. Lorsque que l'activité comprend des documents, l'évaluation est réalisée sur ceux-ci: poster, texte d'une conférence, document de développement d'un projet.

Les travaux encadrés par une personne-référente sont aussi évalués par celle-ci.

Les travaux autonomes des étudiant·e-s sont évalués par le ou la responsable de l'unité.

Le formulaire d'évaluation et les explications sont disponibles sur Cyberlearn.

### **Unité 2. Art et créativité**

#### *Objectifs de l'évaluation*

- Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours.

#### *Modalités spécifiques d'évaluation*

- Les tutorats sont évalués sur la base d'une brève synthèse des recherches documentaires et d'une présentation orale (vaut pour 25% de la note de l'unité).
- Les activités créatives sont évaluées par un argumentaire du choix, des analyses et adaptations d'activités en lien avec les vignettes cliniques et une courte réflexion sur le processus effectué par l'étudiant·e (vaut pour 50% de la note de l'unité).
- Le cours exposition est évalué par la présentation d'une analyse critique d'une exposition visitée (vaut pour 25% de la note de l'unité).

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

### **Unité 3. Approfondissement des interventions auprès des enfants**

*Objectifs de l'évaluation*

- Vérifier la capacité à documenter des interventions auprès des enfants et à communiquer à leur sujet.

*Modalités spécifiques d'évaluation*

- Présentations orales en groupe (50%).
- Présentations écrites (dossier – guide) en groupe (50%).

### **Unité 4. Approfondissement des interventions en affections de la main**

*Objectifs de l'évaluation*

- Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours.

*Modalités spécifiques d'évaluation*

- Quizz en début de cours (5%), examen écrit (45%), dossier (50%)

### **Unité 5. Aménagement du domicile**

*Objectifs de l'évaluation*

- Evaluer les compétences obtenues dans la réalisation d'un projet d'aménagement de domicile.

*Modalités spécifiques d'évaluation*

- Présentation orale et remise d'un dossier écrit réalisé en groupe d'un projet d'aménagement.

### **Unité 6. Approfondissement des interventions en neuroréadaptation**

*Objectifs de l'évaluation*

- Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours.

*Modalités spécifiques d'évaluation*

- Examen écrit composé de questions à choix multiples et à court et long développements.

### **Unité 7. Approfondissement des modèles et des interventions psychosociaux**

*Objectifs de l'évaluation*

- Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours et la capacité de les mobiliser dans une situation clinique spécifique.

*Modalités spécifiques d'évaluation*

- Dossier écrit qui présente d'une part une démarche clinique abordant une situation au travers des trois approches approfondies durant les cours (travail de groupe, 5/6 de la note de l'unité) et d'autre part une réflexion individuelle sur ces approches et l'implication de l'étudiant·e durant le cours (1/6 de la note de l'unité).

### **Unité 9. Interventions de groupe en santé mentale**

*Objectifs de l'évaluation*

- Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours et la capacité de les mobiliser dans une situation clinique spécifique.

*Modalités spécifiques d'évaluation*

- Conception d'un protocole de groupe (50%), réflexion personnelle portant sur les compétences développées et requises en intervention individuelle et en groupe (50%).

**Domaine HES-SO: Santé**  
**Filière: ergothérapie**

**Descriptif de module**

### **Unité 10. Accompagnement à la mobilité et aux transferts**

*Objectifs de l'évaluation*

- Evaluer les compétences développées en termes d'approches pédagogique et écologique.

*Modalités spécifiques d'évaluation*

- Explication des aspect théoriques sur la base d'observation de deux situations (2/5 de la note).
- Analyse en lien avec différents concepts (handling, communication, sécurité etc.) de deux situations expérimentées (2/5 de la note).
- Démonstration d'une situation de transfert et suivi pédagogique (1/5 de la note).

### **Unité 11. Techniques de fabrication numérique comme moyen d'adaptation**

*Objectifs de l'évaluation*

- Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours et la capacité de les mobiliser dans une situation concrète.

*Modalités spécifiques d'évaluation*

- Dossier écrit rendu en 2 phases qui explicite la problématique, les objectifs et les étapes de conception, présentation orale des étapes ainsi que de l'adaptation réalisée concrètement.

### **Unité 13. PAuSES: Proches Aidant-e-s: un Service des Etudiants en Santé**

*Objectifs de l'évaluation*

- Evaluer la capacité à adopter une pratique réflexive sur l'expérience pratique menée (accompagnement d'un-e proche aidant-e), ainsi que sur les rôles, les besoins, les défis et les conséquences occupationnelles des proches aidant-e-s.

*Modalités spécifiques d'évaluation*

- Trois journaux réflexifs réalisés en amont des analyses de pratique, chacun valant pour 1/3 de la note de l'unité. Plan et profil de la situation (suite à la première rencontre avec la personne proche aidant-e) non notés mais obligatoires. Un document rendu hors délai se verra attribuer la note de 1 (journaux) ou pénalisera la note de l'unité (1 point sur 6 pour les plan et profil).
- PAuSES implique le jumelage entre un-e étudiant-e et un-e proche aidant-e et cette étape demande une importante organisation logistique. Dès lors, suite à l'inscription, l'étudiant-e est tenu-e de suivre l'unité. En cas d'abandon, un courrier justificatif doit être transmis aux responsables du programme PAuSES et à la responsable de module et les crédits ne sont pas accordés. Tout abandon non justifié par des pièces entraîne une perte de priorité sur le choix des options en semestre 6.
- La présence aux trois (3) analyses de pratiques est obligatoire et suit les mêmes règles que les unités «bases» en cas d'absence justifiée au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement sur la formation de base à la HES-SO. En cas d'absence non justifiée, l'étudiant devra se présenter à une autre analyse de pratique (avec une autre volée).
- Dans le cas où 25% des heures d'accompagnement ne seraient pas réalisées, soit moins de 30 heures, les crédits ne sont pas accordés. Si cette situation est hors de contrôle de l'étudiant-e (fin des accompagnements par la personne proche aidante, par exemple), l'unité sera dans la mesure du possible validée soit avec une autre situation proposée à l'étudiant-e, soit par un travail complémentaire, suite à l'étude au cas par cas du travail effectué.

**Domaine HES-SO: Santé**  
**Filière: ergothérapie**

**Descriptif de module**

7 <b>Modalités de remédiation *</b>	7a <b>Modalités de remédiation (en cas de répétition) *</b>
<input type="checkbox"/> remédiation possible <input type="checkbox"/> pas de remédiation <input checked="" type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)	<input type="checkbox"/> remédiation possible <input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)

Chaque unité du module doit être validée (note > ou = 4.0) pour être comptabilisée.

En cas de non-validation de l'unité, l'étudiant·e peut abandonner l'unité échouée et les crédits correspondants ne sont pas accordés. Si l'étudiant·e désire comptabiliser les ECTS correspondants, il doit refaire, compléter ou corriger les travaux selon les modalités imposées par la ou le responsable de l'unité concernée. Délai: semaine 37.

Lorsque la non validation d'une unité est due à une absence, même justifiée, l'étudiant·e ne peut pas entrer dans la procédure de remédiation, l'unité est réputée abandonnée.

**8 Remarques**

Les étudiant·e·s qui en raison de problèmes de planification d'une période de mobilité internationale n'ont pas pu obtenir le nombre requis d'ECTS dans des cours obligatoires, peuvent les compenser par des unités optionnelles y compris au-delà du semestre 6.

Seuls les étudiant·e·s n'ayant pas 8 ECTS en fin de semestre 6 peuvent s'inscrire pour une activité libre au-delà de ce délai. Les étudiant·e·s qui n'ont pas 8 ECTS en fin de semestre 6 peuvent s'inscrire l'année suivante à des unités planifiées uniquement si des places sont disponibles.

**9 Bibliographie**

Les références sont fournies par chaque responsable d'unité d'enseignement.

**10 Enseignants**

**Nom du responsable de module \***

Valérie SIMONET

**Descriptif validé le \***

04.09.2020

**Descriptif validé par \***

Martine BERTRAND LEISER

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

## 1 Intitulé du module Intégration 5 2020-2021

<b>Code</b>	<b>Type de formation *</b>		
S.ER.SO.3675.F.20	<input checked="" type="checkbox"/> Bachelor	<input type="checkbox"/> Master	<input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres
<b>Niveau</b>	<b>Caractéristique</b>	<b>Type de module</b>	<b>Organisation temporelle</b>
<input type="checkbox"/> module de base	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	<input checked="" type="checkbox"/> module principal	<input type="checkbox"/> module sur 1 semestre
<input checked="" type="checkbox"/> module d'approfondissement		<input type="checkbox"/> module lié au module principal	<input type="checkbox"/> module sur 2 semestres
<input type="checkbox"/> module avancé		<input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps
<input type="checkbox"/> module spécialisé			<input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

## 2 Organisation

<b>Crédits ECTS *</b>	<b>Langue(s)</b>
4 ECTS	<input checked="" type="checkbox"/> français

## 3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre

### Autres prérequis

Mener en parallèle le stage de niveau III

## 4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \*

### Compétences visées

- B3 Communiquer efficacement - oralement, par écrit ou électroniquement - des informations relatives aux usagers, à ceux-ci, à leurs proches, à l'équipe, aux supérieurs et aux répondants des coûts.
- C4 Connaître les facteurs susceptibles d'influencer sa propre santé et celle de ses collègues. Prendre des mesures actives afin de minimiser les risques de nuire à sa santé et à celles des autres.
- D2 Documenter les prestations ergothérapeutiques dans une optique d'assurance qualité et s'engager dans le développement de la qualité.
- E2 Saisir les occasions qui se présentent pour informer de manière adéquate l'équipe interprofessionnelle ainsi que l'opinion publique sur les missions de l'ergothérapie quant à l'occupation et à la participation sociale.
- F3 Transmettre son savoir spécifique aux usager·ère·s, à l'équipe ou à d'autres personnes concernées.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

- G1 Connaître et exprimer les limites de ses propres compétences.  
Reconnaître les situations dans lesquelles l'action de l'ergothérapie est limitée ou pour lesquelles des buts thérapeutiques ne peuvent pas être posés.
- G3 Avoir conscience des différences et des rapports de force entre les différentes professions et dans sa propre profession.
- G4 Contribuer à la poursuite de la professionnalisation de l'ergothérapie et s'engager en faveur d'une pratique compétente de l'ergothérapie.

#### **Buts**

- Transmettre des informations appropriées aux différents partenaires.
- Situer la profession au sein des contextes légaux, politiques, financiers et administratifs.
- Connaître les principes des systèmes qualité et des démarches visant à promouvoir l'efficacité et l'efficience des institutions de soins.
- Porter un regard critique sur ses savoirs, savoir-faire et savoir-être.
- Etablir un inventaire de ses compétences et limites.

#### 5 **Contenu et formes d'enseignement \***

<b>Unité 1</b>	<b>Analyses de pratique</b> enseignant·e·s de l'école et vacataires	<b>3 ECTS</b>
<b>Unité 2</b>	<b>Supervision</b> V. Stucki, superviseurs et superviseuses ARS	<b>1 ECTS</b>

#### **Modalités pédagogiques générales**

Séminaires.  
Entretien.

**Unité 1 Analyses de pratique**  
24 périodes: 4 avant le stage, 16 durant le stage, 4 à l'issue du stage.

Les quatre périodes avant la formation pratique, en groupe, servent à présenter et discuter des travaux inhérents au stage (les dossiers). Ils servent d'autre part à élaborer les objectifs de stage compte tenu du milieu de stage, des attentes et besoins spécifiques de l'étudiant·e et du niveau de stage. Ces objectifs sont présentés par l'étudiant·e à la praticienne formatrice ou au praticien formateur lors d'une visite préalable du milieu de stage. Ces objectifs sont ensuite négociés puis formellement adoptés par les partenaires au début du stage.

Les seize périodes (deux jours consécutifs de retour à l'école), fixées au milieu du stage, en groupe, visent l'exploration de diverses situations rencontrées en stage et la clarification des démarches professionnelles: analyse institutionnelle, communication à des tiers.

Les quatre périodes qui suivent la formation pratique permettent, individuellement, de faire la synthèse des acquis ainsi que des compétences encore à développer au terme de la formation.

Une visite de stage par l'enseignant·e de l'école à l'étudiant·e et à la praticienne formatrice ou au praticien formateur est organisée au milieu du stage. Elle permet, sur la base d'un entretien, de vérifier la progression des acquisitions de l'étudiant·e et le cas échéant de procéder aux ajustements.

#### **Modalités pédagogiques spécifiques**

Séminaires en groupes de 17 à 20 étudiant·e·s, encadré·e·s par l'enseignant·e référent·e. Présence obligatoire.

Entretien tripartite lors de la visite.

Production de trois dossiers:

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

- Le premier dossier s'attache au contexte institutionnel de pratique. Sa rédaction débute dès la session préparatoire aux analyses de pratique. Il est rendu à la fin de la troisième semaine de stage.
- Le deuxième dossier est un document de transmission d'informations dans un contexte de soins. Il est rendu cinq jours ouvrables avant la séance de deux jours d'analyses de pratique à l'école.
- Le troisième dossier concerne les trajectoires de client·e·s. Il est rendu le vendredi de l'avant dernière semaine de stage.

Les explications, critères et délais de ces différents rapports sont disponibles sur Cyberlearn.

## Unité 2 Supervision

Les contenus sont convenus entre l'étudiant·e et le superviseur ou la superviseuse. Ils concernent des situations d'apprentissage en lien avec la période de formation pratique. La supervision à un statut de stricte confidentialité vis-à-vis de tiers, y compris de l'employeur et de l'école. L'étudiante·e se conforme aux directives d'application de la supervision pédagogique.

### Modalités pédagogiques spécifique

10 heures, présence obligatoire.

## 6 Modalités d'évaluation et de validation \*

### Buts de l'évaluation

Vérifier l'atteinte des buts du module.

### Unité 1 Modalités spécifiques

L'unité 1 est notée au 1/10 de point et confère la note au module.

Les 4 périodes précédant l'entrée au stage, la visite, les 16 périodes de retour à l'école et les 4 périodes suivant le stage, ainsi que le contrat pédagogique tripartite et les dossiers sont l'objet d'une évaluation critériée remplie par l'enseignant·e référent·e de l'école qui suit l'étudiant·e en stage. Le document est disponible sur Cyberlearn.

L'absence partielle ou complète à une session d'analyses de pratique - avant, pendant ou après le stage - entraîne une pénalisation de 2 points par demi-journée sur les 27 points qui peuvent être obtenus aux analyses de pratique. En cas d'absence justifiée par des pièces, l'étudiant·e peut toutefois négocier avec l'enseignant·e référent·e un travail compensatoire qui viendra démontrer qu'il ou elle a acquis les compétences étudiées durant les analyses de pratique manquées et permettra de récupérer tout ou partie des points perdus. Les dossiers non rendus dans les délais sont déposés à l'enseignant·e référent·e dans les 2 semaines qui suivent ce délai. Au terme de ce délai, ils obtiennent 0 point sur la grille d'évaluation.

### Unité 2 Supervision

L'unité ne fait pas l'objet d'une note, le crédit est associé à l'attestation signée de supervision par le superviseur ou la superviseuse, rendue au plus tard à la fin du dernier stage. Une attestation non rendue à ce délai entraîne un Fx.

Les modalités de la supervision sont définies dans les Directives d'application de la supervision pédagogique.

## 7 Modalités de remédiation \*

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a

## Modalités de remédiation (en cas de répétition) \*

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

### **Remédiation**

Remédiation de l'unité 1 en cas de note supérieure ou égale à 3.5 et inférieure à 4 : les dossiers jugés insuffisants sont complétés par un dossier complémentaire. L'enseignant·e référent·e fixe les contenus et les critères de réussite en fonction des difficultés rencontrées par l'étudiant·e.

Le délai de remédiation est fixé à la fin de la semaine 37, en semaine 27 ou 7 selon la planification du dernier stage.

Si l'insuffisance au module relève de l'absence de l'attestation de supervision au terme du dernier stage, un dossier complémentaire est exigé dont la forme est déterminée par le ou la responsable du module.

Le délai de remédiation est fixé à la fin de la semaine 37, en semaine 27 ou 7 selon la planification du dernier stage.

### **Répétition**

L'unité 1 est en échec en cas de note inférieure à 3.5. L'unité 1 est également en échec lorsque les dossiers complétés selon la demande de l'enseignant·e référent·e ne sont pas rendus au délai ou restent insuffisants. Le module n'est pas crédité et les analyses doivent être reprises en fin de formation dans la session d'une volée suivante.

Lorsque le module est répété, une note inférieure à 4 en première session de l'unité 1 Analyses de pratique ou la non reddition du dossier complémentaire de l'unité 2 Supervision entraîne l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

## **8 Remarques**

L'unité d'enseignement 1 est notée au 1/10 de points. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est égale ou supérieure à 4.

La note du module est celle de l'unité 1 pour autant que la supervision ait été attestée.

En cas d'échec au module de stage de niveau III, l'unité "Analyse de pratique" n'est pas acquise et est reprise lors de la répétition du stage de niveau III, selon des modalités à définir avec le ou la responsable du module. Ces étudiant·e·s ne sont pas soumis·es à la règle de remédiation ou de répétition du module Intégration 5. Leur module Intégration 5 est crédité après la réussite du stage répété. Ces règles s'appliquent également lorsque le stage est reporté.

## **9 Bibliographie**

### **Nom du responsable de module \***

REBEAUD Floriane

### **Descriptif validé le\***

11.02.2021

### **Descriptif validé par \***

BERTRAND LEISER Martine

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

## 1 Intitulé du module Travail de bachelor 2020-2021

<b>Code</b> S.ER.SO.3682.F.20	<b>Type de formation *</b>			<input type="checkbox"/> EMBA	<input type="checkbox"/> DAS	<input type="checkbox"/> CAS	<input type="checkbox"/> Autres
	<input checked="" type="checkbox"/> Bachelor	<input type="checkbox"/> Master					
<b>Niveau</b>	<b>Caractéristique</b>	<b>Type de module</b>	<b>Organisation temporelle</b>				
<input type="checkbox"/> module de base	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	<input checked="" type="checkbox"/> module principal	<input type="checkbox"/> module sur 1 semestre				
<input type="checkbox"/> module d'approfondissement		<input type="checkbox"/> module lié au module principal	<input type="checkbox"/> module sur 2 semestres				
<input checked="" type="checkbox"/> module avancé		<input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps				
<input type="checkbox"/> module spécialisé		<input type="checkbox"/> semestre d'automne					
<input type="checkbox"/> Autres							

## 2 Organisation

<b>Crédits ECTS *</b>	<b>Langue(s)</b>
10 ECTS	<input checked="" type="checkbox"/> français

## 3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre

### Autres prérequis

Avoir validé le module travail de bachelor (projet).

## 4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \*

### Compétences visées

Bb4 Saisir diverses occasions pour exposer publiquement, des connaissances propres à l'ergothérapie.

Cb2 Respecter les principes déontologiques de l'équipe, la confidentialité, les prescriptions médicales, ainsi que la spécificité d'autres groupes de professionnels.

Eb2 Saisir les occasions qui se présentent pour informer de manière adéquate l'équipe interprofessionnelle ainsi que l'opinion publique sur les missions de l'ergothérapie quant à l'occupation et à la participation sociale.

Fb1 Développer régulièrement ses savoirs et ses connaissances professionnelles et les intégrer dans sa pratique.

Fb2 Analyser de manière constructive les avis des tiers.

Gb4 Contribuer à la poursuite de la professionnalisation de l'ergothérapie et s'engager en faveur d'une pratique compétente de l'ergothérapie

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

### **Buts**

Les étudiantes apprennent à mener et ajuster un projet tel qu'il a été défini et accepté.

Gérer une collecte des informations selon un protocole construit.

Analyser quantitativement ou qualitativement des informations obtenues à la lumière de la littérature.

Interpréter des résultats de manière à répondre à un but et à des questions de recherche.

Elaborer l'intérêt du travail effectué pour le milieu professionnel.

Développer des capacités à rédiger de manière scientifique et formellement adéquate un travail de recherche ou de projet.

### **5 Contenu et formes d'enseignement \***

**Unité 1. Séminaire analyse de données, 1 ECTS option** (M. Bertrand Leiser, N. Kühne)

8 périodes de séminaire optionnel et fabrique de la recherche.

Analyse des données quantitatives et qualitatives. Le séminaire s'adresse aux étudiant·e·s qui ont des données à analyser, peu importe leur volée.

Les étudiant·e·s sont invité·e·s à fréquenter les séminaires de la "fabrique de recherche".

**Unité 2. Réalisation du travail de bachelor, 10 ECTS** (M. Bertrand Leiser, J. Desrosiers, C. Genet, N. Kühne, I. Margot-Cattin, S. Meyer, M. Monin, D. M.-A. Pellerin, Pouliot Morneau, S. Ray-Kaesler, V. Simonet, V., F. Rebeaud, Stucki, assistant·e·s HES, vacataires)

Travail autonome des étudiant·e·s

Tutorat par groupe d'étudiant·e·s par deux personnes dont l'une au moins est membre du corps enseignant supérieur de l'école.

L'ensemble de la procédure du travail de bachelor fait l'objet de Directives d'application de la réalisation des travaux de bachelor accessible sur le site [www.hetsl.ch](http://www.hetsl.ch).

### **6 Modalités d'évaluation et de validation \***

#### **Buts de l'évaluation**

Vérifier sur la base du travail rédigé et de la prestation des étudiant·e·s à la soutenance la satisfaction des règles minimales de réalisation d'un travail de recherche conformément à la réglementation du travail de bachelor.

#### **Modalités d'évaluation**

Soutenance du travail de bachelor devant un jury composé du ou de la référent·e et du ou de la directeur·trice, ou, du ou de la directeur·trice et du ou de la codirecteur·trice. Le travail est noté au ½ point.

Les séances sont organisées par les étudiant·e·s. Le travail est déposé en trois exemplaires, quatre semaines en avance sous réserve de la fermeture de l'école au secrétariat de la filière.

La séance dure environ 1h30. Les étudiant·e·s présentent leur travail lors de la soutenance. Les étudiant·e·s répondent aux questions posées par le jury. Les critères d'évaluation figurent dans les Directives d'application de la réalisation des travaux de bachelor. Le jury délibère à huis-clos. Les conclusions du jury sont protocolées.

Quelle que soit la note obtenue, des corrections mineures peuvent être demandées. Les crédits sont définitivement attribués lorsque les corrections sont effectuées et acceptées par l'école et que le travail est déposé sous forme définitive.

Le délai de la soutenance est la semaine 37 de la troisième année d'études. Passé ce délai un travail non présenté obtient un délai automatique d'une année pour la première session, jusqu'à la semaine 37 de la quatrième année d'études.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

7 **Modalités de remédiation \***

- remédiation possible  
 pas de remédiation  
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a **Modalités de remédiation  
(en cas de répétition) \***

- remédiation possible  
 pas de remédiation  
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

**Remédiation**

Remédiation dans le délai de la semaine 37 de la quatrième année d'études en cas de note à la soutenance de travail de bachelor égale à 3.5 en première session. Seul un travail déposé en vue de la soutenance dans le délai de la semaine 28 de la quatrième année d'études peut faire l'objet d'une remédiation. Passé ce délai le travail passe en répétition.

**Répétition**

En cas de note inférieure à 3.5 à la première session ou d'échec après remédiation dans le délai de la semaine 37 de la quatrième année d'études, le travail de bachelor est en répétition jusqu'à la semaine 37 (délai de la soutenance) de la sixième année d'études.

Un travail non soutenu au plus tard la semaine 37 de la quatrième année d'études est en répétition.

L'obtention d'une note inférieure à 4 à la répétition entraînent l'échec définitif et l'arrêt de la formation.

Le dépassement du délai de semaine 28 de la sixième année d'études pour le dépôt du travail de bachelor aux membres du jury en vue de la soutenance ne permet pas l'organisation d'un jury avant la semaine 37 et entraîne l'arrêt de la formation.

8 **Remarques**

**En première session**

Une note de 3.5 à la soutenance entraîne un Fx et une remédiation. Un·e ou des étudiant·e·s qui réussissent une remédiation dans les délais obtiennent la note 4.0 ou E.

Une note inférieure à 3.5 au module entraîne un F et la répétition du module.

**En remédiation**

Toute note inférieure à E (4) entraîne un F et la répétition du module.

Lorsque le module est répété, une note inférieure à E (4) en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation

9 **Bibliographie**

Fortin, M-FH Gagnon, J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche : méthodes quantitatives et qualitatives*. (3<sup>e</sup> éd.). Chenelière éducation.

Tétreault, S., & Guillez, P. (2014). *Guide pratique de recherche en réadaptation*. De Boeck.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

<sup>10</sup> **Enseignants**

M. Bertrand Leiser  
N. Kühne  
M. Bertrand Leiser  
J. Desrosiers  
C. Genet  
N. Kühne  
I. Margot-Cattin  
S. Meyer  
M. Monin  
M.-A. Pellerin  
D. Pouliot Morneau  
S. Ray-Kaeser  
V. Simonet  
F. Rebeaud  
V. Stucki  
assistant·e·s HES  
vacataires

**Nom du responsable de module \***

Marc-André PELLERIN

**Descriptif validé le \***

19.08.2020

**Descriptif validé par \***

Martine BERTRAND LEISER

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

## 1 Intitulé du module Formation pratique niveau III 2020-2021

<b>Code</b>	<b>Type de formation *</b>		
S.ER.SO.3693.F.20	<input checked="" type="checkbox"/> Bachelor	<input type="checkbox"/> Master	<input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres
<b>Niveau</b>	<b>Caractéristique</b>	<b>Type de module</b>	<b>Organisation temporelle</b>
<input type="checkbox"/> module de base	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	<input checked="" type="checkbox"/> module principal	<input type="checkbox"/> module sur 1 semestre
<input type="checkbox"/> module d'approfondissement		<input type="checkbox"/> module lié au module principal	<input type="checkbox"/> module sur 2 semestres
<input checked="" type="checkbox"/> module avancé		<input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps
<input type="checkbox"/> module spécialisé			<input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

## 2 Organisation

<b>Crédits ECTS *</b>	<b>Langue(s)</b>
10 ECTS	<input checked="" type="checkbox"/> français

## 3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre

### Autres prérequis

Avoir validé le module 3592 Formation pratique de niveau II.

## 4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \*

### Compétences visées

- Bb4 Saisir diverses occasions pour exposer publiquement des connaissances propres à l'ergothérapie.
- Cb2 Respecter les principes déontologiques de l'équipe, la confidentialité, les prescriptions médicales, ainsi que la spécificité d'autres groupes de professionnels.
- Cb4 Connaître les facteurs susceptibles d'influencer sa propre santé et celle de ses collègues. Prendre des mesures actives afin de minimiser les risques de nuire à sa santé et à celles des autres.
- Db2 Documenter les prestations ergothérapeutiques dans une optique d'assurance qualité et s'engager dans le développement de la qualité.
- Eb2 Saisir les occasions qui se présentent pour informer de manière adéquate l'équipe interprofessionnelle ainsi que l'opinion publique sur les missions de l'ergothérapie quant à l'occupation et à la participation sociale.  
S'engager dans des projets de prévention et de promotion de la santé.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

### **Descriptif de module**

- Eb4 Prendre de manière appropriée la défense des usager·ère·s vulnérables et marginalisé·e·s pour leur permettre de participer socialement par divers engagements occupationnels.
- Fb3 Transmettre son savoir spécifique aux usager·ère·s, à l'équipe ou à d'autres personnes concernées.
- Gb2 Respecter les principes éthiques et déontologiques de la profession caractérisés par l'honnêteté, l'intégrité, la conscience professionnelle, l'empathie, le respect et l'altruisme.
- Gb3 Avoir conscience des différences et des rapports de force entre les différentes professions et dans sa propre profession.
- Gb4 Contribuer à la poursuite de la professionnalisation de l'ergothérapie et s'engager faveur d'une pratique compétente de l'ergothérapie.

### **Buts**

Le but de la troisième et dernière période de formation pratique est de développer et d'approfondir l'ensemble des compétences attendues d'un·e futur·e professionnel·le, notamment :

- Elaborer et mener seul·e l'ensemble des interventions courantes d'un service d'ergothérapie.
- Gérer de façon autonome l'ensemble des tâches administratives en lien avec les client·e·s et avec le service.
- Participer activement à des actions de promotion de la profession, au sein de l'institution et auprès des partenaires.

### **5 Contenu et formes d'enseignement \***

Semestre 6, semaines 18 à 28.

La formation pratique comprend de 9 à 11 semaines d'exercice de l'ergothérapie à un taux d'activité de 100% à 80% sous la conduite d'un praticien formateur ou d'une praticienne formatrice.

L'étudiant·e est en outre libéré·e une demi-journée par semaine du milieu de stage afin d'effectuer les recherches documentaires et les visites qui sont nécessaires à la réalisation du stage.

### **Modalités pédagogiques générales**

Présence obligatoire.

Conformément aux directives d'application de la formation pratique et sur la base du contrat pédagogique tripartite ainsi que des attentes formulées dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique, l'étudiant·e effectue les travaux organisés par le praticien formateur ou la praticienne formatrice, en particulier, il ou elle:

- Intervient dans des situations complexes en recourant systématiquement aux principes de la pratique scientifiquement fondée.
- S'engage dans l'ensemble des activités du service d'ergothérapie.
- Participe à la gestion du service, du matériel, des dossiers des client·e·s.
- Gère les contacts avec l'ensemble des partenaires du service.
- Engage des démarches auprès du public.
- Participe aux démarches qualité.
- Initie des activités de promotion de l'ergothérapie.

En fin de période, la charge de travail de l'étudiant·e est proche de celle d'un·e ergothérapeute récemment diplômé·e.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

## 6 **Modalités d'évaluation et de validation \***

### **Buts de l'évaluation**

Vérifier l'atteinte de l'ensemble de compétences de formation pratique telles qu'elles sont attendues pour ce niveau III de stage conformément au formulaire d'évaluation de la formation pratique rempli par le praticien formateur ou la praticienne formatrice ainsi que l'atteinte des objectifs définis dans le contrat pédagogique tripartite, notamment:

- La capacité à remplir l'ensemble des tâches demandées couramment à un·e ergothérapeute.
- La capacité à assumer les divers rôles professionnels de l'ergothérapeute.
- La capacité à travailler de manière autonome et responsable.

### **Modalités générales de l'évaluation**

La formation pratique vaut 10 crédits.

Elle est évaluée par le praticien formateur ou la praticienne formatrice, conformément aux « Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO » et selon les attentes définies, en début de stage, dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique, tout en prenant en compte les éléments du contrat pédagogique tripartite, en particulier.

Au fil du stage, l'évaluation est formative. Le formulaire d'évaluation permet de situer, en continu, le niveau d'apprentissage, en particulier en vue de la visite de stage. En cas de difficultés majeures, l'enseignant·e de l'école en est immédiatement informé.

Lors de la dernière semaine de stage, le praticien formateur ou la praticienne formatrice procède à une évaluation sommative. La réussite du stage est déterminée par le ratio entre le total de points des performances et le total des points des attentes. La validation du stage nécessite l'obtention d'un taux égal ou supérieur à 75%. La note du module, calculée au demi-point, est ensuite établie par le ou la responsable du module de formation pratique selon le barème suivant: 95% – 100% et au-delà = A; 90% – 94% = B; 85% – 89% = C; 80% – 84% = D; 75% – 79% = E; < 75% = F.

Les informations concernant l'évaluation figurent dans les « Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO » ainsi que dans le « Manuel d'utilisation du formulaire de la formation pratique ». Ces documents, ainsi que le formulaire d'évaluation, sont disponibles, en libre accès, sur le site Cyberlearn de la HES-SO (Moodle).

## 7 **Modalités de remédiation \***

- remédiation possible  
 pas de remédiation  
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

## 7a **Modalités de remédiation (en cas de répétition) \***

- remédiation possible  
 pas de remédiation  
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

### **Répétition**

En cas de note inférieure à 4 (taux de réussite inférieur à 75%), le module est répété dès que possible mais selon les disponibilités des lieux de formation pratique. La répétition du module entraîne également la reprise de l'unité 1 - analyses de pratique - du module S.ER.SO.3675.F.20.

## 8 **Remarques**

Au-delà de 10 jours d'absence justifiée au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement sur la formation de base à la HES-SO durant le stage, celui-ci est remplacé de même que les analyses de pratique selon les disponibilités des lieux de formation pratique.

Un stage répété qui est échoué entraîne un F définitif et l'arrêt de la formation.

Les étudiant·e·s en échange international, même s'il s'agit d'un stage de fin de formation sont évalués selon les attentes de niveau II.

**Domaine HES-SO:** Santé  
**Filière:** ergothérapie

**Descriptif de module**

Les étudiant·e·s en échange international sont en principe évalué·e·s selon les règles et avec le formulaire de la filière ergothérapie de Lausanne. Cependant le ou la praticien·ne formateur·trice peut à la demande de l'étudiant·e ou de son école de provenance accepter le recours au formulaire de ladite école mais n'y est pas tenu·e.

## <sup>9</sup> **Bibliographie**

**Nom du responsable de module \***

REBEAUD Floriane

**Descriptif validé le \***

11.02.2021

**Descriptif validé par \***

BERTRAND LEISER Martine